

**Procès-verbal de la Séance du 7 juillet 2022**  
**Du Conseil Municipal**  
**De la commune de Saint-Jean-Le-Vieux**

L'an deux mil vingt-deux, le 7 juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Jean-Le-Vieux dûment convoqué en date du 4 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal à Saint-Jean-Le-Vieux, sous la présidence de Monsieur Franck REBUFFET-GIRAUD, Maire.

**Étaient présents**

Franck REBUFFET-GIRAUD, Philippe JEAN, Florent SALVI, Joël GROS  
Frédéric ARNOUX, Serge ARTHAUD-BERTHET, Stéphanie BOUSQUET,  
Valérienne GAIDET, Brigitte VIALETTE

**Étaient absents**

Emmanuel FAVRE-COLLET

**Avaient donné pouvoir**

Florence FACQ à Stéphanie BOUSQUET

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Brigitte VIALETTE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**Procès-verbal du précédent conseil municipal**

Après lecture du procès-verbal du dernier Conseil Municipal, celui-ci est adopté à l'unanimité.

**Affaires traitées par délégation**

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoir donnée par le conseil municipal au Maire et aux adjoints : aucune.

**I- Délibérations**

**Délibération n°1**

**OBJET : Signature de la convention territoriale Globale (CTG), nouveau cadre partenarial entre la CAF et les collectivités**

Rapporteur : Franck REBUFFET-GIRAUD

Monsieur le Maire rappelle que les Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) sont arrivés à échéance le 31 décembre 2021, pour laisser la place à la Convention Territoriale Globale (CTG).

La mise en place de cette CTG résulte d'une démarche nationale engagée par la CNAF qui a pour objectif de mettre les ressources de la CAF, tant financières que d'ingénierie, au service de la politique familiale et sociale des territoires, afin de coordonner les dispositifs existants déjà mis en œuvre, et de maintenir, développer, adapter ou améliorer les services aux familles. Il est ainsi rappelé que cette démarche nationale est appliquée sur chaque territoire sans réelle prise en compte de leurs spécificités.

Pour autant, sur le territoire du Grésivaudan, cette démarche associe les communes, le conseil départemental, le Syndicat intercommunal pour la gestion et l'animation du centre socioculturel de Brignoud et la communauté de communes Le Grésivaudan. Cette dernière assume son rôle d'interface avec les partenaires et la CAF, et assure le pilotage dans l'objectif de sécuriser les financements et proposer une animation du dispositif au service de tous.

Conformément à l'expression des élus lors de la conférence des Maires qui s'est tenue le 30 mai 2022, les discussions politiques se poursuivront tout au long de la CTG qui pourra être amendée en conséquence. La signature de la CTG qui interviendra en septembre 2022 est en effet une première étape nécessaire au

maintien et au versement des financements de la CAF issus du précédent CEJ.

► **La durée de la CTG sera de 4 ou 5 ans et intégrera :**

- **un diagnostic** de l'état des besoins de la population selon les thématiques choisies conjointement par la CAF, les communes et la communauté de communes. Il a été engagé en 2021, à l'échelle du Grésivaudan, et sera mis à jour et affiné par secteur en 2023 ;
- **l'offre existante d'équipements** soutenue par la CAF et la(es) collectivité(s) locale(s) ;
- **un plan d'actions** précisant les objectifs de création de nouveaux services, mais aussi de maintien et d'optimisation des services existants. Ce plan d'action sera développé en 2023, suite à la mise à jour et au partage du diagnostic ;
- **les modalités d'intervention et les moyens mobilisés ;**
- **les modalités d'évaluation et de pilotage de la démarche.**

► **Financement :**

La CTG engage la CAF et la (les) collectivité(s) compétente(s) signataire(s) à maintenir le soutien financier aux équipements et services financés jusqu'ici.

**Ce financement garanti :**

- le maintien sur le territoire de compétence des financements versés au titre des CEJ pour les services existants selon des modalités de calcul simplifiées (bonus territoire) ;
- une incitation financière pour le développement de nouveaux services cofinancés par les collectivités signataires des CTG.

► **Les contours de la CTG du Grésivaudan,**

La convention sera signée fin septembre 2022, et comprendra les éléments suivants :

- 5 thématiques, à savoir, les thématiques socles issues du contrat CEJ : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité auxquelles les Maires du territoire réunis en conférence des Maires le 30 mai 2022 ont souhaité ajouté la thématique Animation de la Vie Sociale. Des thématiques additionnelles pourront être intégrées au cours de la CTG ;
- Une gouvernance composée d'organes décisionnels, soutenus par des organes techniques, à deux niveaux : à l'échelle du territoire dans sa globalité, et pour chaque secteur CTG qu'il s'agira de préciser en cours de CTG

**La CTG est ainsi une convention évolutive dans le temps. La communauté de communes Le Grésivaudan, dans son rôle de coordination, sera particulièrement attentive dans les discussions avec les partenaires et financeurs à la sécurisation des moyens financiers et humains alloués à la politique familiale et sociale conduite sur le territoire.**

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire :

- à poursuivre les discussions autour de la démarche de mise en œuvre de la Convention Territoriale Globale,
- à signer la Convention Territoriale Globale afin de sécuriser le maintien des financements existants de la CAF aux structures du territoire et permettre l'émergence de nouveaux projets.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte l'ensemble des propositions ci-dessus.

POUR 10

CONTRE 0

ABSTENTION 0

## II- Informations et Questions diverses

### **Objet : réhabilitation et entretien des chemins**

La Comcom a réhabilité le chemin du Réservoir ; une information a été envoyée aux habitants.  
Les travaux du chemin du cimetière par la Comcom commenceront cette semaine.  
Xavier Bœuf (XBS) commencera l'entretien des autres chemins la semaine prochaine

### **Objet : CR du Conservatoire d'espaces naturels sur les pelouses sèches**

Pourra faire l'objet d'un article dans le prochain journal communal

### **Objet : Vacances Employé Communal**

Une veille sera mise en place pour surveillance pendant son absence – action Florent  
Un point sera fait pour définir les tâches qui seront affectés à l'emploi d'été – action Florent/Franck

### **Objet : Bien vivre ensemble**

→ déchetterie sauvage  
→ règles de bruit  
Information à faire aux habitants

### **Objet : Organisation des élections**

Être attentif au rôle des habitants non-élus lors de permanences avant de les rendre plus attractives

### **Objet : Problèmes des poteaux et fils électriques/téléphoniques**

Faire des courriers AR au département / Orange avec photos – action Florent / Franck

### **Objet : versement des subventions aux associations**

A voir avec lise – action Brigitte

### **Objet : capacité salle des fêtes**

199 personnes par arrêté préfectoral - à voir si la configuration de la salle permet de mettre autant de personnes assises

### **Objet : point travaux**

OPR (opérations préalables à la réception) prévue fin Juillet  
Malfaçon sur la charpente (entreprise en liquidation) – constat d'huissier prévu semaine prochaine  
Café associatif : visite de la Marmite aux Adrets prévue vendredi 29 Juillet

### **Objet : Prochains conseils municipaux**

Jeudi 15 septembre 2022  
Jeudi 13 octobre 2022  
Jeudi 17 novembre 2022  
Jeudi 15 décembre 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 22h

A Saint-Jean-Le Vieux, le 7 juillet 2022  
Brigitte VIALETTE  
Secrétaire de Séance

*Brigitte*

